

Zeitschrift:	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	25 (2012)
Artikel:	La relation éducative à distance entre des parents et leurs fils à la fin du XVIIIe siècle
Autor:	Lagger, Simon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085147

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

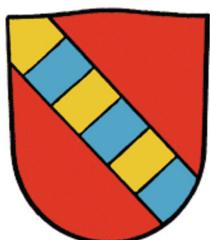
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La relation éducative à distance entre des parents et leurs fils à la fin du XVIII^e siècle¹

Simon Lagger



Mestral

« Vous allés travailler, mes chers amis, à devenir des hommes de mérite » : une phrase courte prise parmi les centaines d'autres qui composent un des recueils de préceptes que Charles-Albert de Mestral rédige à l'intention de ses deux fils Henri et Armand.² Témoignage direct d'un père dans son rôle d'éducateur, cette phrase, pourtant concise et lacinaire, exprime bien ses attentes en matière d'éducation. Afin d'atteindre ce but, Charles-Albert envoie Henri et Armand, ayant respectivement presque 17 et 15 ans, dans une berline le matin du 30 avril 1787 depuis la maison d'Aspre à Aubonne en direction d'Édimbourg via Calais, Londres et Wakefield³. Ce voyage, qui durera près de deux ans et trois mois, donne naissance à une abondante correspondance, rendant perceptible la relation éducative.

Charles-Albert et ses deux fils appartiennent à une famille vaudoise issue de la vieille noblesse d'épée, possédant une envergure particulière par ses origines, le tissu social dans lequel elle s'insère et les fonctions que ses membres ont occupées à travers l'histoire. Les titres familiaux remontent à l'année 1306 ; c'est à cette date que Louis II de Savoie donne la mestralie dans le mandement de Mont-le-Vieux – qui court sur toute la Côte jusqu'à Begnins et sur le plateau de Gimel – à la famille de Mestral. Pierre de Mont reçut ces terres ainsi que leur jouissance totale en échange de sa fidélité et de ses services, particulièrement ses services armés. Ainsi Pierre obtint la charge de mestral pour le compte de Louis II de Savoie. Cette tâche consistait à percevoir certaines redevances et corvées dues par la population au seigneur du lieu. Une partie de ce qui était prélevé revenait directement au mestral tandis que l'autre était envoyée au seigneur. La famille de Mestral tire son patronyme de cette charge.

Par le jeu des alliances avec plusieurs anciennes familles féodales telles les Colombier, Gingins, Clarmont, Neuchâtel, Praroman, Allinges et Pesmes⁴, par des héritages ainsi que par des achats judicieux ou des échanges, la famille s'est rapidement enrichie en acquérant diverses terres, seigneuries ou co-seigneuries.

¹ Réalisé sur la base de : LAGGER, Simon, « Vous allés travailler, mes chers amis, à devenir des hommes de mérite ». *La relation éducative à distance entre un père et ses enfants à l'aune d'un projet de formation nobiliaire de la fin du XVIII^e siècle en Pays de Vaud*, Lausanne : Université de Lausanne, mémoire de maîtrise ès lettres (histoire), rédigé sous la direction de Danièle Tosato-Rigo, 2012.

² Charles-Albert de Mestral écrit cinq recueils de préceptes à l'attention de ses enfants dont les titres sont les suivants : Quelques avis utiles et importants pour mes chers fils – de la part de leur meilleur ami – avril 1787 (ACV, P de Mestral I 65/405), Du savoir-vivre (ACV, P de Mestral I 65/421), De la Santé (ACV, P de Mestral I 65/421), Du choix d'une Vocation (ACV, P de Mestral I 65/409), Vues générales sur notre Famille (ACV, P de Mestral I 65/437).

³ Voir carte du voyage.

⁴ Le père de Charles-Albert de Mestral, Gabriel-Henri de Mestral (1698-1772), s'était marié avec Judith-Louise de Pesmes (?-Saint-Saphorin, † 12 septembre 1745), fille de François-Louis de Pesmes de Saint-Saphorin (1668-1737), militaire et diplomate, propriétaire d'une importante bibliothèque, admirée par Voltaire. GUIGUER, *Journal*, op. cit., vol. 1, p. 35, note de bas de page n° 20.

Le château de Vincy fut propriété de la famille Mestral de 1306 à 1718. En 1526, elle achète la Maison Blanche à Mont-sur-Rolle (encore dans la famille aujourd’hui). La seigneurie d’Arruffens vers Romont appartient également à la famille de 1474 à 1840. La seigneurie d’Outard fut en main familiale de 1542 à 1768. Coinsins de 1546 à 1707, Pampigny de 1560 au début du xx^e siècle. Au début du xviii^e siècle, la famille fit rebâtir le château de Vullierens et en 1727 elle hérite du château de Saint-Saphorin-sur-Morges. La Maison d’Aspre à Aubonne est acquise en 1701. Le château d’Etoy est échangé en 1806 avec celui de Coinsins⁵.

Les fonds de terre de la famille de Mestral étaient si importants qu’ils pouvaient passer des rives du lac Léman au pied du Jura sans quitter leurs terres⁶. De plus, ces alliances diverses placent la famille de Mestral au sein du réseau de la noblesse vaudoise. Diverses vocations propres à la noblesse ont été exercées par ses membres. On y trouve des diplomates, des prieurs, un abbé, un vicaire, mais la famille a toujours fourni des hommes ayant un penchant pour les métiers des armes. On retrouve des de Mestral officiers sur la plupart des champs de bataille d’Europe, depuis le Portugal jusqu’en Russie et des Pays-Bas jusqu’à Naples⁷. Le père de Charles-Albert, Gabriel-Henri de Mestral, avait le grade de colonel. Charles-Albert lui-même était lieutenant-colonel au service de Berne et son fils Henri suivit la tradition familiale, parvenant à son tour au même grade.

La noblesse, synonyme de richesses ?

Charles-Albert était un grand propriétaire terrien. Il était seigneur de Lavigny et de Dizy, co-seigneur de Saint-Saphorin-sur-Morges et possédait des fiefs à Mont-sur-Rolle, à Aubonne et à Montricher. C'est également lui qui gérait les terres possédées par son frère Armand-Louis-Henri qui

résidait à l'étranger la plupart du temps⁸. Par leurs biens, Charles-Albert et son frère étaient les plus grands propriétaires de droits féodaux en Pays de Vaud, après Jacques Necker⁹. Cela signifie-t-il pour autant qu'ils étaient riches?

« Le mot de riche, n'a pas un sens déterminé il est relatif aux circonstances qui décident des besoins. Il n'y a donc proprement de Riches que Ceux, qui Vivant selon leurs Etat, ont plus de Revenu que de dépenses. »¹⁰

Suivant cette définition de Victor de Gingins en 1769, pour déterminer le niveau de richesse d'une famille il faut s'attarder sur ses comptes et principalement sur les bénéfices dont elle dispose.

⁵ ACV, Introduction au fonds P de Mestral, section 1, p. 1-6.

⁶ JAULT, Yves, *Les châteaux viticoles du Pays de Vaud*, Lausanne: 24 heures, 1990, p. 366.

⁷ MESTRAL, Victor de, *Généalogie de la famille de Mestral*, Lausanne: Publidée, 1975¹, 2006, p. 4.

⁸ Il s'agissait des seigneuries de Vufflens-la-Ville, Coinsins, Genolier et Menthon à Begnins. MESTRAL, George-Auguste de, *Recueil des généalogies vaudoises*, t. II, p. 12-13. ACV, P de Mestral I 01, *Histoire manuscrite de la famille de Mestral par George-Auguste de Mestral*, 1875-1885, p. 191-201.

⁹ CHEVALLAZ, Georges-André, *Aspect de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne: BVH, 1949, p. 199. Pour arriver à cette conclusion, l'auteur se base sur le journal pour la liquidation des dîmes et des cens du canton de Vaud. (ACV, H 236). Le montant dû aux deux frères de Mestral s'élevait à 176 121 francs, celui des Necker à 204 593 francs. Ces montants avaient été obtenus en multipliant par vingt le revenu annuel de chacun. Cité par KASTL, Elisabeth, *Henry-George de Mestral (1770-1849). Opinion sur l'indépendance vaudoise et actions contre-révolutionnaires*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, Section d'histoire, mémoire de licence sous la direction de François Jequier, 2002, vol. 1, p. 10, note de bas de page n° 5.

¹⁰ ACV, P Château de la Sarraz, C 482, *Mémoires de feu M. le Balif de Gingins à Yverdon, sur le gouvernement, sur la noblesse, sur la famille de Tavel en particulier, sur les promotions des deux Cent de 1762 à 1775, différentes notes, ceremoniel observé vis-à-vis de L'ambassadeur Suisse à Paris en 1663*, vol. I, folio 8.



Dessin de voyage réalisé par Henri-Georges de Mestral vers 1788.
ACV, P de Mestral I 68/535, *Journal de mes voyages*, p. 12.

Les principales sources de revenus de Charles-Albert de Mestral en 1787 sont au nombre de quatre. Selon ses dires, les rentes de ses terres lui rapportent 9 000 livres.

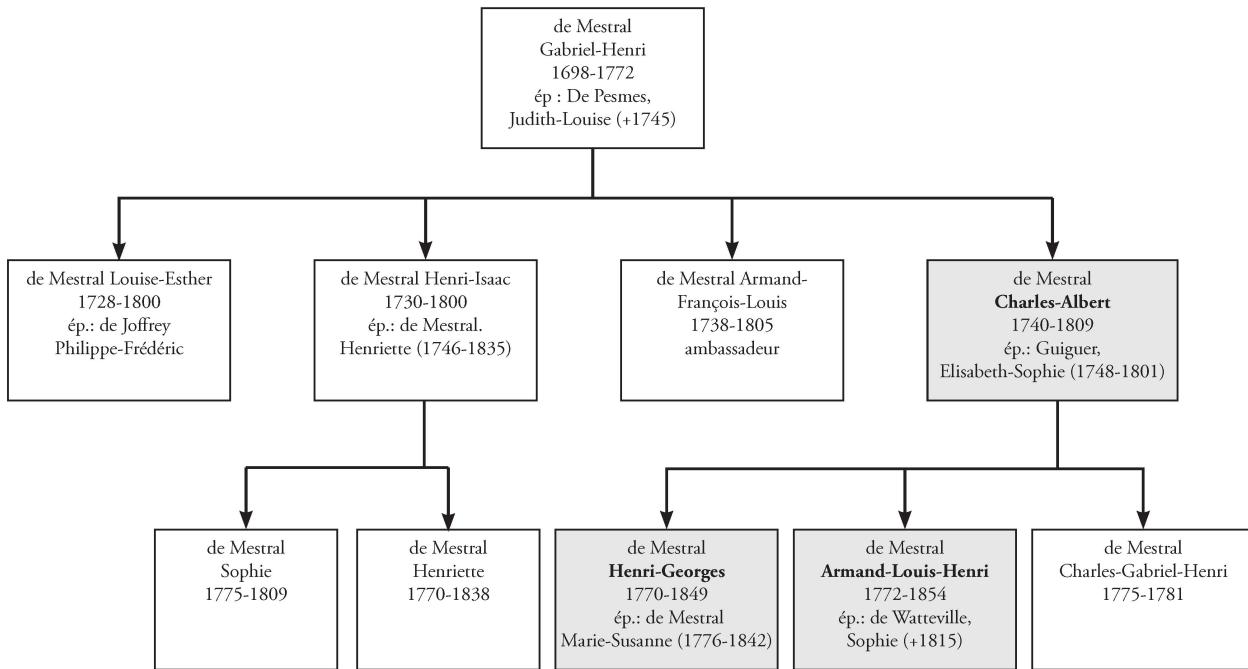
Les intérêts des créances qui lui sont dues rapportent 1 500 livres. Les biens de son épouse lui ramènent environ 9 000 livres et ses rentes viagères lui rapportent 5 000 livres l'an. Ainsi, le montant total de ses revenus annuels s'élève à 24 500 livres. À ce montant, comme il l'explique à ses

enfants, il lui faut retrancher diverses dépenses pour sa maison, son ménage, l'écurie, l'entretien des voitures et des chevaux, le bois de chauffage, les gages des domestiques, le tout pour un montant de 9 500 livres par an. Les vêtements ainsi que ceux de sa famille et des domestiques l'obligent à consentir une dépense de 500 livres par an. À cela viennent s'ajouter les sommes qu'il doit en guise d'intérêt sur les dettes qu'il a, soit un montant de 8 000 livres par an et un montant de 5 000 livres qu'il destine à l'amortissement de ses dettes. Ainsi la totalité des frais annuels s'élève à 23 000 livres. Il lui reste, de ce fait, 1 500 livres par an pour faire face à toutes les dépenses nécessaires à la vie quotidienne comme, toujours selon ses dires, le médecin, les remèdes, les voyages et les cures d'eaux, les accidents, les imprévus qui pourraient survenir, tant sur les fonds de terre qu'il possède¹¹ que dans les réparations de ses bâtiments, les collectes fréquentes pour les pauvres, les incendies, l'aumône particulière, etc. Jean Nicolas a hiérarchisé les fortunes nobles du XVIII^e siècle en Savoie selon différents critères (revenus, taxes, montant des dots, domesticité, propriété, capital seigneurial) pour définir trois niveaux de noblesse : la petite noblesse, la noblesse moyenne et l'élite nobiliaire. D'après lui, 2 000 livres par an en guise de rente permettent de vivre très aisément au milieu du XVIII^e siècle¹². À titre d'exemple, en 1794, une famille lausannoise aisée composée de deux adultes et trois enfants en bas âge dépensait environ 2 015 francs par année pour la nourriture, les habits, le logement et les autres dépenses

¹¹ À la mort du père, Henri hérite pour une valeur de 90 485 francs et Armand pour une valeur de 114 123 francs. ACV, P de Mestral I 68/556. L'enveloppe contient également un « Inventaire du Mobilier de la Maison d'Aspre après le 15 mars 1809 » avec le mobilier réparti dans les différentes pièces de la maison, la porcelaine et les faïences. De même, il y a l'inventaire du bétail (six vaches, deux génisses, deux chevaux), une voiture et deux chariots ainsi que l'inventaire des graines (froment, blé de mœteil, avoine). ACV, P de Mestral I 68/566.

¹² NICOLAS, Jean, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et Bourgeoisie. Situations au temps de Victor-Amédée II*, Paris : Maloine, 1978, vol. 1, p. 276-278.

Tableau généalogique partiel de la famille de Mestral



courantes¹³. En 1809, alors que la révolution a diminué les avoirs de la famille, la fortune de Charles-Albert de Mestral s'élève encore à 11 830 francs tous bâtiments confondus, et à 42 655 francs pour ses fonds de terre, pour un total de 54 485 francs¹⁴. Ce qui fait de lui le deuxième individu le plus riche parmi ceux recensés dans le Registre des Droits

de Mutation d'Aubonne. Ces remarques nous font donc placer la famille de Charles-Albert de Mestral entre une noblesse moyenne et une noblesse d'élite bien que Charles-Albert se définit lui-même comme étant un « très petit Seigneur »¹⁵; il justifie ce titre par les charges auxquelles il doit faire face, ne lui permettant pas de dépenser son argent sans compter :

« Je Suis Sur mes amis, que jusqu'à ce que vous ayés vu le tableau de ma fortune, vous m'aviés crû extrêmement opulent, Soit parce que je le Suis effectivement un peu plus que les autres habitans d'Aubonne [...] Soit enfin parceque

¹³ FURRER, Norbert, « Le coût de la vie à Lausanne en 1798 », in FLOUCK, François, MONBARON, Patrick, STUBENVOLL, Marianne, TOSATO-RIGO, Danièle (éds), *De l'ours à la cocarde : Ancien Régime et Révolution en Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne : Payot, 1998, p. 95.

¹⁴ ACV, GF 17/1 : *Registre des Droits de Mutation d'Aubonne*. Voir également : ACV P de Mestral I 68/566, *Partages entre les frères Henry George et Armand L. H. y de Mestral St. Saphorin en 1809*. Ce traité de partage, fait le 27 mars 1809, entre les deux frères stipule que Henri-George reçoit la Maison d'Aspre avec toutes ses dépendances pour une valeur de 120 000 francs.

¹⁵ ACV, P de Mestral I 65/405, p. 23.

les fonds assés considérables que je possede, sont connu de tout le monde, et que les grosses dettes dont ils sont chargés ne le Sont que de peu de gens. »¹⁶

S'il peut envoyer ses enfants dans les meilleures universités du moment, ce n'est toutefois pas sans restriction¹⁷:

« [...] depuis plusieurs années j'ai employé cette partie [5 000 l] de mon revenu a diminuer chaque année la masse de mes dettes de 4 000 à 5 000 L par an c'est une Satisfaction qui [me sera] interditte des a présent puisque je consacrerai a peu près cette Somme chaque années pour votre entretien et les frais de votre éducation et de votre instruction. »¹⁸

Néanmoins, avec l'ensemble de ses biens et revenus, Charles-Albert de Mestral parvient à avoir et à donner aux membres de sa famille une vie de nobles digne d'un rang élevé. La famille de Charles-Albert fait partie de celles de la Côte qui peuvent se permettre de consacrer la majeure partie de leur temps à des repas et à des divertissements de toutes sortes ainsi qu'à entretenir leurs domaines, leur famille et leur sociabilité tandis qu'ils se font servir et assister par de nombreux domestiques¹⁹. Ses membres participent à la vie mondaine tant à Prangins que dans les châteaux de la région

de la Côte. Ils effectuent régulièrement des voyages à l'étranger, ce qui demeurait un des priviléges des élites de fortune²⁰.

Puissance sociale

Bien que Charles-Albert dispose d'une autorité économique et quelquefois juridique dans ses fiefs, il est en revanche exclu du pouvoir politique faute de posséder la bourgeoisie de Berne. Est-ce une préoccupation pour la famille de Mestral? Il est difficile de répondre sans forcer l'interprétation des sources. Néanmoins, nous pouvons constater que le problème est clairement identifié par Henri. En témoigne cette remarque tirée de la correspondance entre le fils et le père :

« Jouissant dans notre païs, de tant d'avantages, ma famille mes parents, y étant Respectés & aimés à si juste Titre, je me suis toujours représenté de pouvoir y Vivre, un jour; Comme la plus belle perspective; Mais comme notre païs en même Tems ne nous offre point celle d'entrer dans l'Etat, & comme heureusement pour nous Nous n'avons point d'armée sur pied dans le païs; j'ai vu qu'il n'y avait que peu de ressources pour un jeune homme. »²¹

Bien que l'attrait de la fonction étatique soit fort et que son inaccessibilité en Suisse soit parfois déplorée, Charles-Albert ne semble jamais avoir poursuivi de charge politique; il n'a pas cherché à obtenir la bourgeoisie bernoise. À ce titre, Victor de Gingins note dans ses *Mémoires sur le gouvernement* [...] qu'en 1630, après l'épidémie de peste qui tua bien des membres de la noblesse :

« [...] quelques familles la demandèrent [la bourgeoisie de Berne] et l'obtinrent lorsqu'on la donnait à tout le monde, et de celles-ci le plus grand nombre l'a négligée ou perdue [...]. Les Mestral ne l'ont jamais demandée; ils croyaient

¹⁶ *Ibidem*, p. 18-19.

¹⁷ KASTL, *Henry-George de Mestral (1770-1849)*, *op. cit.*, vol. 1, p. 12.

¹⁸ ACV, P de Mestral I 65/405, p. 15.

¹⁹ Charles-Albert de Mestral avait au moment de son décès onze domestiques : Louis de Collongy, Constant, Jean l'allement, Damont, Pause, Lisette Richard, Rose, Marianne, Suzette, Henriette et son cocher César. ACV, P de Mestral 1 65/408. À titre de comparaison Louis-François Guiguer avait entre huit et dix domestiques en 1771, seize en 1786. GUIGUER, *Journal*, *op. cit.*, vol. 1, p. 14. En Savoie, au début du XVIII^e siècle, la moyenne des domestiques dans les familles nobles oscille entre 0,3 et 3,3 par foyer. Ainsi, les de Mestral et les Guiguer font figure de familles très opulentes sur ce point. NICOLAS, *La Savoie au XVII^e siècle*, *op. cit.*, vol. 1, p. 302-303. De plus, au moment de donner sa « vocation » à la « Commission spéciale » chargée de l'interroger sur ses revendications le 29 juin 1804, Charles-Albert s'annonce comme « vivant au milieu de sa famille ». Ainsi ses revenus semblent encore lui permettre de vivre sans activité professionnelle même après la révolution vaudoise qui le priva de plusieurs de ses sources de revenus. GRINSOZ DE COTTENS, Georges (éd.), *Recueil des faits relatifs à l'arrestation, la détention, le procès et le jugement du Colonel Charles-Albert de Mestral-Saint-Saphorin, en Juin, Juillet et aout 1804; accompagné des pièces justificatives*, [s.l.]: [s.n.], 1804, p. 29.

²⁰ ROCHE, *Les républicains des lettres*, *op. cit.*, p. 263.

²¹ ACV, P de Mestral I 68/250, 1, Lettre de Henri à Charles-Albert, 23 novembre 1788, Édimbourg (Écosse).

apparemment qu'il suffisait d'être noble pour être heureux et voilà sans doute pourquoi tout le monde voulait l'être et s'anoblissait de sa propre autorité.»²²

L'éducation pensée par Charles-Albert visait plutôt à doter ses enfants de compétences utiles à l'exercice d'ambassadeurs auprès de cours princières étrangères. Ce n'est qu'en 1790 que Henri, son fils, dépose une première fois sa candidature à l'obtention de la bourgeoisie de Berne, puis une nouvelle fois en 1793 et finalement en 1794, à chaque fois sans succès²³.

Charles-Albert est conscient que, bien que sa famille soit connue et respectée à un niveau régional, son nom ne rayonne pas sur le pays entier²⁴. S'il a incontestablement une situation financière aisée par ses biens matériels divers, il ne bénéficie pas d'un nom illustre lui ouvrant facilement les portes des fonctions étatiques en Pays de Vaud ou celles des cours princières européennes. Cependant, il s'efforce d'accroître le potentiel de puissance sociale de sa famille. Il cherche les moyens de parvenir à s'attacher une opinion publique favorable afin de faciliter les transactions diverses que sa famille pourrait être amenée à réaliser avec son entourage:

«Mais, pour pouvoir se livrer au penchant a la bienfaisance qui de tout tems a fait honneur à notre famille, et même a produire tout son lustre, la meilleure Volonté n'est pas suffisante, il faut encore qu'elle se trouve jointe à l'opulence, ou tout au moins a l'aisance qui vous fourniront des moyens

²² ACV, P Château de la Sarraz, C 482, cité par STUBENVOLL, Marianne, «Berne et la noblesse vaudoise», in *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern : Schulverlag blmv AG und Stämpfli Verlag AG, 2006, p. 93.

²³ MORREN, Pierre, *La vie lausannoise au XVIII^e siècle d'après Jean Henri Polier de Vernand Lieutenant Baillival*, Genève: Labor et Fides, 1970, p. 517. KASTL, Henry-George de Mestral (1770-1849), *op. cit.*, vol. 1, p. 10.

²⁴ Nous n'avons dans notre famille aucun motif de vanité. Point de hauts faits d'armes, point de ces grandes charges qui rendent un nom illustre; mais nous savons que depuis près de six siècles notre famille est honorée et considérée dans sa patrie, et c'est cette décoration que je désir de voir perpétuée dans ma descendance [...]. ACV, P de Mestral I 65/437, p. 2.

d'obliger et d'aider Votre prochain, vous concilier l'affection et la reconnaissance d'un petit nombre d'hommes, et de la part de ceux a qui Ces Sentimens sont étrangers, des égards et du respect apparens, mais fondés seulement sur l'espérance qu'ils conçoivent, qu'un jour ou l'autre vous pourrás leur devenir utiles – Ce n'est qu'une apparence, j'en conviens, mais cela n'est pas sans utilité, puisqu'elle aide à former l'opinion publique en Votre faveur, ce qui, dans le cours de la Vie, vous facilite toutes les transaction que vous êtes appelés à faire avec vos semblables.»²⁵

Charles-Albert n'a de cesse de faire coïncider le rang social avec la puissance sociale; c'est d'ailleurs un des buts que ce père va donner aux études de ses enfants: les rendre dignes de leur rang permettra d'augmenter leur puissance sociale et par conséquent celle de la famille. La vie en société et la sociabilité, la préservation de l'honneur familial, le savoir-vivre, la possession de terres, la gestion du patrimoine familial et des ressources argentières sont les points principaux qui vont guider Charles-Albert de Mestral dans l'éducation de ses enfants.

Des parents impliqués dans l'éducation de leurs enfants

En cette fin de XVIII^e siècle, un père qui n'éduquerait pas ou mal sa progéniture serait triplement coupable. Il se rendrait sacrilège envers Dieu, commettrait une déloyauté envers les enfants et une trahison envers l'Église et la patrie. Ceci est d'autant plus vrai dans une famille réformée comme celle des de Mestral où, par l'entremise du sacerdoce universel qui supprime les intermédiaires entre la divinité et le croyant, l'autorité paternelle est à l'image de celle de Dieu sur les humains²⁶. La paternité s'en trouve «sacralisée», augmentant ainsi son pouvoir

²⁵ ACV, P de Mestral I 65/437, p. 3.

²⁶ ROCH, Daniel, «Conclusion», in DELUMEAU, *Histoire des pères et de la paternité*, *op. cit.*, p. 489.

mais aussi ses responsabilités. Louis-Antoine Caraccioli souligne l'importance du père dans l'éducation :

« [...] on aura beau multiplier les Précepteurs & les Gouverneurs, & surcharger les enfans d'exercices & d'étude : on réussira beaucoup moins dans leur éducation, que si l'on s'en mêloit soi-même [c'est à dire si le père s'en mêle]. Il n'est rien de tel que l'œil du pere; mais cet œil doit être éclairé [...].»²⁷

Charles-Albert se révèle à travers les sources comme un père conscient de la charge éducative qui pèse sur ses épaules. Il juge l'éducation comme étant importante et, en conséquence, il ne prend pas ses responsabilités à la légère. Il veut s'en acquitter avec diligence et le fait savoir à ses enfants :

« Voilà la raison pour laquelle des le moment ou j'ai eu le bonheur d'être Père, et de désirer avec ardeur de voir mes fils heureux, je me Suis imposé la Loi de rassembler pour cet acte important toutes les forces de la raison que Dieu m'a donnée pour discuter la chose avec poids et discernement; et celle de ne point me passer autant qu'on le fait ordinairement, de livrer au monde et à tous les ecueils de jeunes gens Sans expérience, Sans caractère formé, comme si l'on étoit pressé de Se débarasser d'eux — ah ce n'est pas là la disposition d'esprit ou je me trouve!»²⁸

L'éducation pensée par Charles-Albert est tournée vers des objectifs précis. Ainsi, il vise le bonheur de ses enfants et veut qu'ils puissent acquérir de l'expérience tout en se formant le caractère. Son propre vécu influence sa pratique éducative. En effet, il rompt avec la façon de faire de son propre père, Gabriel-Henri de Mestral, qui l'envoya à seize ans au service étranger en Hollande à La Haye, c'est-à-dire dans une formation débouchant sur une fonction « professionnelle » alors qu'il n'avait au préalable jamais quitté la

maison familiale et n'avait par conséquent qu'une connaissance limitée du monde²⁹. Critiquant cette éducation octroyée par son père, il souhaite en offrir une meilleure à ses enfants afin qu'ils puissent entrer dans le monde armés des meilleurs outils possibles.

Lire pour se préparer à être père

Pour ce faire, il se renseigne sur les courants éducatifs de son époque et lit des ouvrages pédagogiques de manière à obtenir un « œil éclairé ». Sa bibliothèque, composée de plus de 800 livres, comporte les ouvrages de célèbres pédagogues de l'époque, tels Voltaire, qualifié par Charles-Albert comme le plus beau génie du siècle³⁰, Locke, Montaigne, Montesquieu, De Genlis, Basedow³¹, la totalité des volumes de l'Encyclopédie de Diderot ainsi que Rousseau³². Cette somme d'ouvrages est significative des intentions paternelles car, comme

²⁹ Ibidem, p. 18.

³⁰ Ibidem, p. 14.

³¹ Jean-Bernard Basedow (1723-1790). Pédagogue allemand. Le plus célèbre de ses ouvrages est son *Elementarbuch* (en 4 vol.), *Livre élémentaire ou Recueil encyclopédique pour l'enseignement de la jeunesse* (1774). Ces quatre volumes mènent l'éducation jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Elisabeth-Sophie et Charles-Albert l'ont employé pour l'éducation de leurs enfants comme en témoigne cette citation tirée d'une lettre de Henri: [...] *Ce sont de ces faux Jugemens dont nous avons vu souvent un Exemple dans cette Estampe de Basedow qui represente un jeune garçon qui voyant a l'entrée d'une ville plusieurs boîteux, juge hardiment que tous les habitants de la ville sont boîteux.* ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 11 juin 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

³² ACV, P de Mestral I 65/434, Catalogue manuscrit de la bibliothèque de Charles-Albert de Mestral, 1 volume. Parmi les titres recensés par le catalogue, il y a plusieurs ouvrages qui traitent directement de l'éducation. Notamment: MARGUENAT DE COURCELLES, Anne-Thérèse de (dite Madame de Lambert), *Avis d'une mère à son fils*, Paris, 1726, In-4. DUPUY LA CHAPELLE, *Instruction d'un père à son fils sur la manière de se conduire dans le monde*, Paris: J. Estienne, 1730, 516p. in-12. RABUTIN-CHANTAL DE, Marie, *Lettres de Madame Rabutin-Chantal, Marquise de Sévigné, à Madame la Comtesse de Grignan, sa Fille*, La Haye: chez P. Gosse, J. Neaulme & Comp. 1726. TREMBLEY, Abraham, *Instructions d'un père à ses enfants sur la nature et sur la religion*, Genève: Jean Samuel Cailler, 1775. 3 Tomes. Tome I (479 p.), Tome II (384 p.), Tome III (479 p.). In-4. CAJOT, Joseph Dom, *Les Plagiats de M. J.-J. R. de Genève sur l'éducation*, La Haye, 1766, 378 p.

²⁷ CARACCIOLI, Louis-Antoine, *Le véritable mentor ou l'éducation de la noblesse*, Avignon : Louis Chambeau, 1761, p. 71.

²⁸ ACV, P de Mestral I 65/409, p. 1-2.

le dit Dominique Julia : « Les lecteurs de Jean-Jacques ne lisent pas son œuvre par goût de la littérature, mais pour organiser leur vie, et en particulier leur vie de famille, en fonction des principes qu'il y inculque »³³. Cela se confirme dans le cas de Charles-Albert et, pour s'en convaincre, il faut mettre en exergue un passage de l'hommage écrit à son épouse peu après le décès de cette dernière au cours de l'été 1801 :

*Nous lûmes ensemble plus d'une fois l'Emile du même auteur [Jean-Jacques Rousseau], ce Roman philosophique rempli de choses excellentes et d'absurdités, pour faire notre profit des maximes vraiment bonnes et sensuelles qu'il renferme, et les appliquer à l'éducation de nos fils [...].*³⁴

Ainsi, lui et son épouse sont dans une pratique active de la pédagogie. Ils se forment avec les principes éducatifs de leur siècle afin de jouer leurs rôles respectifs au mieux de leurs possibilités. Les humanistes et pédagogues contenus dans la bibliothèque de Charles-Albert ont cherché par leurs livres et traités à conseiller les pères d'Ancien Régime³⁵. En effet, peu d'époques ont produit autant d'ouvrages touchant de près ou de loin à la famille, à l'enfance, au rôle des pères, à l'éducation et à l'instruction³⁶. Ces livres définissent un modèle paternel. Ils visent l'éducation de l'éducateur. Celui-ci doit s'instruire, devenir plus responsable et éclairé,

moins despote, afin d'instruire à son tour ses enfants et s'approcher d'eux.

Non seulement Charles-Albert consacre beaucoup d'argent à l'éducation de ses enfants, mais il y consacre aussi beaucoup de temps et d'énergie. Les nombreux écrits qu'il rédige à leur intention le prouvent. Il cherche à les conseiller sur les sujets de la vie qui lui paraissent essentiels en énonçant à chaque fois une somme conséquente de préceptes. Faisant ainsi, l'éducation qu'il prodigue est personnalisée en étant considérablement imprégnée des volontés tant paternelles que familiales. L'éducation au sein de la famille de Charles-Albert se base sur la culture familiale et les exigences du père, lui conférant ainsi un caractère particulier. En prenant le temps de coucher sur le papier ces conseils éducatifs, Charles-Albert marque sa volonté de définir avec méthode ses attentes vis-à-vis de ses enfants et dessine la ligne directrice qu'il souhaite les voir suivre. Il montre sa volonté de structurer l'éducation, de la planifier selon un « plan d'étude » qui prend forme dans ses écrits.

Ces différentes remarques nous mènent à chercher les lignes de forces qui dessinent la figure de Charles-Albert dans sa fonction de père éducateur au sein du contexte particulier de cette fin de siècle.

Charles-Albert de Mestral : un père dans un monde en mutation

Quelle image paternelle ce père dégage-t-il au travers de ses écrits ? Charles-Albert est un homme qui vit dans un monde en pleine mutation. L'ère préindustrielle bat son plein, la science n'a de cesse de faire des découvertes et les idées nouvelles modifient fondamentalement la conception du monde et des hommes. La noblesse doit s'adapter aux changements qui s'amorcent. Les découvertes et inventions techniques telles que la machine à vapeur (1784), l'électricité, le paratonnerre (1752)

³³ JULIA, Dominique, « L'enfance entre absolutisme et lumières », in BECCHI, Egle; JULIA, Dominique (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, Roma : Laterza, 19961 ; Paris : Seuil, 1998, vol. 2, p. 50.

³⁴ ACV, P de Mestral I 65/424, p. 4.

³⁵ L'argumentation de Charles-Albert sur les méfaits du jeu en général reprend pratiquement, idée après idée, les opinions développées par l'*Encyclopédie* sur le sujet. Comparer DIDEROT, *Encyclopédie*, op. cit., 1765, vol. 8, p. 532, avec ACV, P de Mestral I 65/405, p. 41.

³⁶ WEILENMANN, Claudia; CETLIN, Josiane, *Bibliographie annotée de livres suisses pour l'enfance et la jeunesse de 1750 à 1900/Annotierte Bibliographie der Schweizer Jugendliteratur von 1750 bis 1900*, Stuttgart/Weimar : Verlag Metzler, 1993.

et la montgolfière (1783) s'appuient sur les progrès de la science. Dès 1770, un groupe de philanthropes, composé notamment de Basedow et du Suisse Iselin, commence à faire le lien entre la vision utilitaire des études, c'est-à-dire apprendre ce qui est utile et utilisable, et l'éducation idéale des Lumières. Les matières enseignées changent également. L'enseignement des branches traditionnelles (langues et littérature latine) dominées par une approche religieuse décline au profit de matières différentes avec une approche plus laïque. Ainsi les branches privilégiées sont celles qui ont une utilité dans la vie civile tels les mathématiques, les sciences naturelles, l'économie et le droit. Le latin cède la place à la maîtrise du français et, pour la Suisse, à l'allemand voire à l'anglais. L'histoire et la géographie prennent de l'ampleur³⁷. Au sein de ce bouillonnement, l'éducation pensée par Charles-Albert pour ses enfants est à l'image de la noblesse de cette fin de siècle : exaltée et remplie d'élan par les Lumières mais anxieuse de savoir où elles vont les mener et partagée entre réactions traditionalistes et avant-gardistes.

Charles-Albert n'échappe pas aux adaptations nécessaires induites par ces changements dans le monde qui l'entoure. Ainsi, il apparaît dans les sources comme un père tendu vers les idées nouvelles de son temps mais retenu par des racines ancrées dans les traditions nobiliaires et familiales. En effet, il démontre une forte volonté de mettre en avant les idées nouvelles du siècle tant dans ses écrits que dans l'éducation de ses deux jeunes fils mais, conjointement, il ne sort pas des schémas traditionnels.

De ses écrits se dégage un père attaché aux valeurs nobiliaires, qui recommande à ses enfants un programme d'étude traditionnel mêlant exercices physiques, peinture, musique et équitation, tout en

encourageant des branches plus utilitaires. Il n'hésite pas à baser son autorité sur une obéissance ancestrale et absolue au père, tout en cherchant à faire de ses enfants des êtres autonomes, capables de penser par eux-mêmes et aptes à aiguiser leurs sens par leurs expériences du monde au moyen du voyage. Sur le plan des activités professionnelles, nous le verrons ci-dessous, Charles-Albert envisage pour ses fils des fonctions propres à la noblesse traditionnelle ; conjointement, il a le souci de « discuter la chose avec poids et discernement » afin de saisir les inclinations « naturelles » de ses enfants, montrant ainsi une certaine ouverture d'esprit sur leurs aspirations. Il rédige des recueils de conseils à l'intention de ses fils pour que ces derniers puissent bien saisir les volontés paternelles et familiales tout en les ayant en permanence à disposition pour s'y référer, mais ces conseils sont grandement inspirés par les écrits novateurs de l'époque en matière d'éducation, comme par exemple l'*Encyclopédie* ou l'*Émile*. En conservant les valeurs ancestrales de la famille, en ayant une vision traditionnelle des enfants bien nés de par leur héritage familiale, il envoie étudier ses fils dans un des pays considérés comme étant à la pointe des idées nouvelles de son temps.

Ainsi se dégage l'image d'un père à la jonction de deux systèmes de pensée : l'un traditionaliste et conservateur, l'autre novateur, fortement imprégné des idées des Lumières.

³⁷ ALDRICH, Richard, « John Locke, 1632-1704 », in *Perspectives: revue trimestrielle d'éducation comparée*, vol. 24, n° 1-2, 1994, p. 68.



«Costume d'une femme de Saerdam en Nouvelle-Hollande»
ACV, P de Mestral I 68/535, *Journal de mes voyages*, p. 57.

Le rôle de la mère dans l'éducation à distance

Si nous avons pu constater que Charles-Albert est fortement impliqué dans l'éducation de ses enfants, qu'en est-il d'Elisabeth-Sophie, leur mère? L'éducation produite par Charles-Albert est-elle uniquement le fait de ses prérogatives ou alors la mère y a-t-elle aussi une influence?

Dès la fin du XVI^e siècle, puis au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, le rôle de la mère au sein de l'éducation s'affirme et tend à s'accentuer, notamment lors

de la petite enfance³⁸. Son emprise sur l'éducation de ses enfants s'étend sur le développement physique des nourrissons (maladies, apparition des dents, apparition du langage), ainsi que sur le domaine religieux. C'est elle qui s'occupe d'inculquer les premières pratiques religieuses, comme la prière avant les repas, ou celles qui rythment les différents moments de la journée. À cela s'ajoutent aussi l'apprentissage de la lecture et l'observation des « penchants naturels » de l'enfant au travers de ses jeux, de ses propos et des goûts qu'il manifeste³⁹. La mère est aussi la personne privilégiée pour transmettre les codes sociaux dès le plus jeune âge. En sa compagnie s'apprennent les bons gestes, le maintien en public, le vocabulaire ainsi que tous les codes sociaux propres au rang de la famille et contribuant à son identité. En bref, ce sont les mères qui, les premières, forment « le cœur et l'esprit » des enfants.

Dans le cas de la famille de Mestral, de nombreuses sources attestent de la grande implication d'Elisabeth-Sophie dans l'éducation de ses enfants durant leur jeune âge. Son mari le reconnaît avec une émotion qui affleure à la surface des mots :

Si tu fus bienfaisante et charitable pour les hommes en général, ta plus vive tendresse, et l'activité propice de ton cœur se porta de préférence sur tes enfans; ta sollicitude maternelle pour eux fut sans égale des leur naissance [...]. Tu donnas aux tiens leur première leçons de lecture, d'écriture, de cathéchisme; tu leur donnas surtout par ta surveillance constante des leçon de morale pratique & tu te plus a les affermir dans le berceau, dans le gout et dans la pratique de la vertu par tes préceptes et par

³⁸ Il faut penser notamment à l'émergence de personnage maternel dans les œuvres romanesques ou théâtrales de la première moitié du XVIII^e siècle. Ainsi l'*Histoire de Mme de Montbrillant* de Madame d'Epinay propose un rôle premier à la mère dans l'éducation des enfants. JULIA, « L'enfance entre absolutisme et lumières », *op. cit.*, p. 60.

³⁹ JULIA, Dominique, « L'enfance aux début de l'époque moderne », in BECCHI, Egle, JULIA, Dominique (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, Roma: Laterza, 1996¹; Paris: Seuil, 1998, vol. 1, p. 337-338.

*ton exemple; lorsque plus agés, nous les eumes confiés aux soins d'un precepteur et d'autres maîtres, tu assistas toujours, autant qu'il te fut possible a leurs [...] leçons, pour leur en imposer par ta présence, et veiller a ce que ni les maîtres ni les élèves ne perdissent leur tems, ou n'en fissent même un mauvais usage.*⁴⁰

Même quand l'instruction est confiée à des précepteurs, la mère continue d'accompagner ses enfants en assistant aux leçons données. Mais qu'en est-il de la période qui nous intéresse, quel rôle y joue-t-elle ?

Si la correspondance entre 1787 et 1789 ne nous laisse que peu de traces des interventions maternelles, il est néanmoins évident qu'elle participe à l'éducation de ses deux enfants adolescents et qu'elle agit de concert avec son mari. Les parents se concertent, afin d'harmoniser leurs principes éducatifs, les rendant ainsi plus efficaces et prégnants :

*Une maxime dont nous étions convenus entre nous, qui nous servit de règle Constante, et dont nous nous trouvâme toujours bien ainsi que nos enfans, fut de nous accorder entre nous dans toutes les occasions. Sur les refus à leur faire, en sorte qu'ils ne gagnassent quoi que ce pût être a s'adresser à l'un lorsque l'autre avait dit non; de prévenir autant qu'il étoit en nous les vœux de ces jeunes êtres, de leur procurer tous les petits plaisirs qui pouvoient découler de nous [...].*⁴¹

L'étude des sources nous montre donc que même s'il semble indéniable qu'une prépondérance sur l'éducation durant l'adolescence appartienne au père, il ne faut pas minimiser l'autorité éducative féminine ; aucun domaine ne semble être l'apanage du père uniquement. Les deux jeunes frères lui écrivent autant à elle qu'à leur père, mais se confient plus facilement à leur mère. Henri et Armand lui parlent notamment des demoiselles qu'ils rencontrent



«Laitière hollandaise»
ACV, P de Mestral I 68/535, *Journal de mes voyages*, p. 59.

en Grande-Bretagne, ce qu'ils ne font jamais dans les courriers adressés à leur père⁴².

Mais Elisabeth-Sophie n'est pas seulement la confidente de ses enfants, elle donne aussi des conseils éducatifs. Quand ses enfants font des remarques qui ne vont pas dans le sens de l'éducation morale souhaitée, elle ne se prive pas de le leur faire remarquer. La réponse d'Henri est éloquente :

«Ma chere Maman me recommande aussi de ne pas croire, que parceque j'ai vu un François ignorant, tous

⁴⁰ P de Mestral I 65/424, p. 14.

⁴¹ *Ibidem*, p. 15-16.

⁴² ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 29 mai 1787, Wakefield (Grande-Bretagne); AP, lettre d'Armand à Elisabeth-Sophie, 20 janvier 1788, Édimbourg (Écosse).

ses Compatriotes le sont aussi – Je suis bien loin de porter un jugement aussi faux, sans doute; mais aussi je crois qu'il serait extremement injuste de dire que parceque quelques Anglais sont buveurs, ou sont taciturnes, toute la Nation est buveuse ou taciturne. »⁴³

Elisabeth-Sophie intervient directement sur les apprentissages de ses enfants. Les remarques maternelles portent également sur les arts d'agrément, les contenus universitaires étudiés ou les apprentissages pratiques comme la gestion du temps⁴⁴. Si les descriptions des gens ou des lieux lues dans le courrier de ses enfants ne lui semblent pas suffisantes, elle n'hésite pas à les solliciter pour demander des précisions⁴⁵. De plus, même si nous ne connaissons pas la teneur des écrits entre la mère et le gouverneur, nous savons qu'ils correspondent à intervalles réguliers. Il serait réducteur de penser que les lettres échangées traitent uniquement de mondanité ou ne transmettent que des salutations réciproques.

« M. Lorenz (qui vous presente ses respects & Se porte fort bien) me charge de remercier Maman de la partie de Sa lettre qui est pour lui, & il vous écrira Dimanche prochain. »⁴⁶

Enfin, l'hommage que lui rend son époux après son décès montre plus clairement encore son implication dans l'éducation de ses fils adolescents :

« Le tems arriva trop tôt où ton cœur maternel dut éprouver un grand déchirement, lorsqu'il fallut se séparer de ces enfans chéris pour les envoyer au loin à l'université avec

leur Gouverneur. Mais sentant la nécessité de la chose, accoutumée de bonne heure à faire plier tes inclinations sous la loi des convenances, et ayant toujours préféré ce qui pouvoit être utile à tes enfans à toute autre chose au monde, et surtout à tes inclinations personnelles, tu te prêta à ce sacrifice avec douleur sans doute, avec une profonde sensibilité, mais en même temps avec la fermeté d'une ame forte, toujours déterminée à faire ce qu'elle croit être bien, de la préférence a ce qu'elle sait être purement agréable. Et tu cherchas a te dédomager de l'absence de tes fils, par une correspondance suivie et fréquente avec eux pour rapprocher la distance qui te sépare d'eux, et pour leur être encore utile malgré leur éloignement. Ce fut alors chère Epouse que se renouvelèrent chèz toi les regrets de n'avoir point de fille, parce qu'on n'envoye pas une fille à l'université, et parce que ton cœur ayant besoin de verser l'instruction dans un autre cœur, comme le ciel répand sur la Terre la rosée bienfaisante, éprouvoit un grand vuide par la privation de cette jouissance. Ce fut dans ce tems la surtout que tu me communiquas souvent dans nos entretiens ordinaires les principes sur lesquels tu aurois fondé l'éducation de notre petite Caroline si Dieu nous l'eut conservée. »⁴⁷

Ainsi, malgré l'éloignement des enfants, la mère continue d'« être utile » par ses courriers, participant à rectifier le chemin emprunté par ses enfants afin de le faire correspondre au programme éducatif parental.

⁴³ ACV, P de Mestral 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 11 juin 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁴⁴ AP, lettre d'Armand à [?], 8 septembre 1787, Wakefield (Grande-Bretagne); AP, lettre d'Armand à Elisabeth-Sophie, 28 décembre 1788, Édimbourg (Écosse); ACV, P de Mestral I 68/250 1, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 5 août 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁴⁵ AP, lettre d'Armand à Charles-Albert, 6 juillet 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁴⁶ ACV, P de Mestral I 68/250 1, lettre de Henri à Charles-Albert, 11 juin 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁴⁷ ACV, P de Mestral I 65/424, p. 16.



Aubonne, la maison d'Aspre, vue depuis le jardin ouest de la propriété.
Sources: Photographie Simon Lagger, février 2012.

La relation éducative à distance : contrainte, forme, fonctions, composantes et durée

Nous avons pu constater que la relation éducative est tissée et entretenue tant par le père que par la mère au sein de la famille de Mestral. Mais quelle forme prend-elle ? Comment se matérialise-t-elle ?

L'éloignement du noyau familial est vu par le XVIII^e siècle comme une nécessité au sein de l'éducation nobiliaire⁴⁸. Le séjour d'étude à l'étranger des fils de Mestral fait par-

tie des processus indispensables concernant la formation d'un « honnête homme » et, surtout, il est vu comme le couronnement de l'édifice éducatif⁴⁹. Il doit conférer à celui qui le pratique connaissances et esprit critique. Son rôle est pédagogique dans le sens où il force la réflexion sur soi-même, sur les autres et façonne la personnalité en permettant d'expérimenter le monde tout en acquérant des connaissances⁵⁰. Ainsi, l'éloignement est une contrainte nécessaire à l'éducation. Charles-Albert l'explique de manière explicite à ses enfants quand il leur écrit :

⁴⁸ Il est intéressant de noter que lors du voyage en direction de l'Angleterre, Henri et Armand sont, dans la voiture, en compagnie d'un Anglais, d'une dame française et d'un jeune Genevois qui se rend à Londres. Est-ce un autre jeune qui s'en va en voyage d'étude ? La réponse n'est pas possible à donner, mais cela montre que les de Mestral ne sont pas les seuls intéressés par l'Angleterre. AP, Lettre du 2 mai 1787 d'Armand à Charles-Albert, Pontarlier (France). De plus, il semblerait que les deux adolescents ne soient pas les seuls de la famille à voyager en Angleterre. En parlant de sa « parenté », Armand mentionne que le « cadet de Cottens » vient à peine de rentrer d'Angleterre au moment de leur séjour chez eux. AP, lettre d'Armand à Charles-Albert, [?] mai 1787, Pontarlier (France).

⁴⁹ BANDELIER, André, « Un précepteur en Allemagne à la veille de la Révolution, d'après sa correspondance », in BANDELIER, André, *Des Lumières à la Révolution. Le Jura et les confins franco-hévétiques dans l'histoire*, Neuchâtel: Alphil, 2011, p. 55.

⁵⁰ ROCHE, *Les républicains des lettres*, op. cit., p. 263, 267. « Aujourd'hui les voyages dans les états policiés de l'Europe (car il ne s'agit point ici des voyages de long cours), sont au jugement des personnes éclairées, une partie des plus importantes de l'éducation dans la jeunesse, & une partie de l'expérience dans les vieillards ». DIDEROT, *Encyclopédie*, op. cit., 1765, vol. 17, p. 476.



Aubonne, la maison d'Aspre, vue du sud-ouest de la maison d'Aspre.

Sources : Photographie Simon Lagger, février 2012.

« J'aime trop la vérité pour ne pas convenir de l'utilité bien réelle des voyages pour tout homme dont le jugement est formé, et qui les commence avec le but déterminé de S'instruire dans telle ou telle branche des Arts et des Sciences pour laquelle il Se Sent un penchant décidé: pour l'artisan, pour l'artiste, pour le Savant, qui tous addonnés presque exclusivement a l'objet qui les captive, vont de lieu en lieu recueillir avec Soin tout ce qui peut y être relatif, et leur fournis de nouvelles lumières. »⁵¹

À défaut de faire un Grand Tour, comme cela se faisait principalement entre le XVI^e et la première moitié du XVIII^e siècle, les parents semblent opter pour une forme plus radicale qui combine voyages et études dans une

⁵¹ ACV, P de Mestral I 65/409, p. 24

université anglo-saxonne⁵². Charles-Albert se refuse à envoyer ses deux fils « vagabonder » par l'Europe sans but défini comme, selon ses dires, cela est trop souvent le cas :

Un tour d'Europe tel que le font communément les jeunes anglois, renfermé dans une période de deux ou

⁵² SHACKLETON, Robert, « The Grand Tour in the Eighteenth Century », in *Studies in Eighteenth Century Culture*, I, 1971, p. 127-142. L'auteur distingue trois types différents de tours. Celui de la formation des jeunes nobles, celui de l'homme fortuné étant déjà adulte et celui du savant. Henri et Armand feront un voyage de deux ans, deux mois et vingt jours environ avec la plus grande partie de temps passée au Royaume-Uni de George III. Néanmoins, ils traverseront à l'aller la France de Louis XVI et au retour passeront par les Provinces-Unies (Hollande), les Pays-Bas autrichiens (Belgique) et la France préévolutionnaire (ils quitteront Paris quelques jours avant la prise de la Bastille). BOUTIER, Jean, « Le Grand Tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes, XVI^e-XVIII^e siècles », in *Le voyage à l'époque moderne*, Paris : Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2004, p. 19.

trois années me paroît donc également inutile, dangereux dans ses conséquences, et onéreux par les dépenses qu'il entraîne – Je voudrois donc que les jeunes gens differassent tout voyage qui n'a pas un but déterminé [...].⁵³

La citation nous montre le côté pragmatique du père des adolescents. Écrivant ces lignes, Charles-Albert nous livre des indices sur ses attentes vis-à-vis du voyage : il le souhaite « utile », sans conséquence fâcheuse, d'un coût raisonnable et surtout axé sur un « but déterminé ». Ainsi le voyage est rationalisé en permettant l'acquisition de connaissances et de compétences propres aux gentilshommes de leur rang.

Le recueil de préceptes : un programme d'éducation sous forme de contrat

Dans ces conditions, qui peuvent paraître paradoxales, où l'éducation doit être domestique tout en se réalisant loin de la maison familiale, le recueil de préceptes donne une forme particulière à la relation éducative. Il devient une sorte de « contrat » passé entre le père et ses enfants, dont le gouverneur est le garant. Charles-Albert prend toutes les mesures qui lui semblent nécessaires à la formation de ses enfants mais, en retour, il souhaite les voir revenir :

[...] exactement tels que je desire vous revoir.⁵⁴

Ce contrat engage des deux côtés : au père de subvenir aux besoins matériels de ses enfants et de leur dicter sa volonté, aux fils de faire les efforts nécessaires pour correspondre à ce programme éducatif :

[...] je consacrerais à peu près cette Somme chaque années pour votre entretien et les frais de votre éducation et de votre instruction. Je dispose tout, pour que vous en puissiez tirer tout le parti possible, c'est à vous mes amis à faire le

⁵³ ACV, P de Mestral I 65/409, p. 24.

⁵⁴ ACV, P de Mestral I 65/405, p. 8.

reste, et a profiter de tout votre pouvoir des Secours qui vont vous être offerts à cet égard – que Dieu dans Sa bonté veuille vous en donner et la volonté, et la faculté [...].⁵⁵

Ainsi le recueil vient créer les conditions qui doivent permettre l'adéquation entre les exigences paternelles et les comportements y relatifs de la part des enfants, le tout étant chapeauté par le gouverneur. Tout en faisant office de socle à l'éducation, il remplit diverses fonctions. Il est une sorte d'aide-mémoire. Charles-Albert souhaite que ses enfants conservent ce recueil et le relisent régulièrement durant leurs études. Il est ainsi un vadémecum qui doit accompagner les deux jeunes durant leur voyage, voire au-delà de cette période. D'ailleurs, juste avant le départ de Wakefield pour Édimbourg, il demande aux enfants de relire les chapitres principaux concernant, notamment, l'utilité de leurs études. Par ce moyen, ils devraient pouvoir se remémorer les conseils que leur père leur transmet⁵⁶. Ainsi, en filigrane se dessinent les exigences paternelles qui, bien qu'énoncées la plupart du temps sous forme de souhait, sont en réalité le cadre dans lequel les enfants doivent évoluer pour correspondre aux attentes paternelles. En ce sens, et c'est là la deuxième fonction de l'ouvrage, il est un garde-fou qui doit, par ses lignes tracées de la main même du père, se rappeler au bon souvenir des enfants dans les différentes situations qu'ils sont appelés à expérimenter. Finalement, il forge le début d'une chaîne dont les lettres échangées sont autant de maillons supplémentaires venant s'ajouter aux précé-

⁵⁵ *Ibidem*, p. 15.

⁵⁶ Henri écrit à son père : *Vous n'avez pas besoin, mon cher papa, de nous recommander de relire vos excellents Cahiers sur l'emploi du temps & le but de nos Etudes ; Ces deux-là (aussi bien que tous les autres, ces gages précieux de votre tendresse) sont toujours dans nos cœurs & devant nos yeux ; - Encore hier je lisais & relisais avec le plus grand plaisir, avec la plus vive reconnaissance & le plus vif désir d'y conformer ma conduite, celui sur le but de nos Etude. Si nous avions une fois le malheur de manquer à l'un des points que nous nous y recommandés, soyez sûr que ce ne serait pas par manque de bonne volonté.* ACV, P de Mestral I 68/250, lettre du 14 au 14 octobre 1787 de Henri à Charles-Albert, Édimbourg (Écosse).

dents, permettant de lier les parents aux enfants durant ces deux années.

Par ces différentes fonctions, ce livre de préceptes devient primordial dans la relation éducative. Il est le premier jalon que pose Charles-Albert dans le but d'assurer la maîtrise de l'éducation de ses enfants. Il s'agit d'un véritable programme éducatif dans lequel se trouvent consignés les aspirations, souhaits, projets et attentes du père vis-à-vis de ses enfants. Charles-Albert définit les matières universitaires qu'il souhaite que ses enfants étudient, les comportements qu'ils doivent adopter, ainsi que leurs devoirs, tant en matière d'instruction que d'éducation. Il y consigne également les valeurs que ses enfants doivent entretenir et les vertus qu'il leur faut cultiver⁵⁷.

Le recueil agit pratiquement comme un plan d'étude contemporain dans lequel sont définis les objectifs à atteindre (« vous devez être comme ceci, comme cela »), les moyens pour y parvenir (argent mis à disposition, temps réservé à l'étude, inscription à l'université, cours privés, etc.), les critères d'évaluation (le père émet des jugements de valeur sur les comportements inadéquats), ainsi que les moyens d'évaluation (correspondance régulière, envois de dessins, envois des comptes).

Vivre et maîtriser la relation éducative à distance

Nous avons pu constater que Charles-Albert et sa femme, Elisabeth-Sophie, cherchent à cultiver une relation éducative forte avec leurs deux enfants. Mais comment est-elle vécue par les parents durant la période d'éloignement ?

À l'aube du voyage éloignant les enfants des parents, Charles-Albert est confronté à deux besoins essentiels relatifs à l'éducation à distance de ses enfants : rester maître de l'instruction qui leur sera prodiguée et contrôler leurs progrès. Comme le dit Thomas Fuller, « *Travel makes a*

wise man better, and a fool worse »⁵⁸. Ainsi, le risque de voir ses enfants revenir pervertis par le voyage existe et Charles-Albert souhaite s'en prémunir autant que possible, non seulement pour défendre son honneur de père et d'éducateur⁵⁹, mais aussi pour défendre son intérêt et celui de la famille⁶⁰. Les enjeux liés à l'éducation sont considérables et souvent proportionnels à la masse monétaire qu'un père y engage : car une bonne éducation ouvre les portes d'alliances matrimoniales intéressantes. Elle permet d'instituer ses enfants dans des situations convoitées, d'augmenter le patrimoine et le prestige de la famille, de soutenir son rang noble aux yeux de la société. Les sources nous montrent que tant du côté du père que de celui des fils, le souci d'une alliance avantageuse est présent :

*Si, dis je, cette éducation réussit au gré de mes vœux les plus ardent, nous avons l'espérance, que vos Vertus et vos connaissances vous donneront la facilité d'obtenir quelque emplacement honorable et avantageux, ou bien de Contracter quelques mariage qui réunisse ces qualités [...].*⁶¹

⁵⁷ ACV, P de Mestral I 65/405, p. 1.

⁵⁸ « Le voyage rend un homme sage meilleur, et un sot plus mauvais ». Thomas Fuller (1608-1661), historien anglais. BAILEY, John Eglington, *The Life of Thomas Fuller, with Notices of his Books, his Kinsmen and his Friends*, London : B.M. Pickering, 1874, p. 713-762.

⁵⁹ Il l'exprime explicitement dans son recueil de préceptes : [...] je ne regretterai ni l'argent qu'il m'en aura coûté, (pensant qu'un Père ne peut laisser à Ses enfans aucun héritage aussi bon qu'une bonne éducation, de la Religion, des mœurs pures, et des Connoissances utiles) [...]. ACV, P de Mestral I 65/405, p. 15.

⁶⁰ Le fait que les études des enfants puissent correspondre aux intérêts parentaux est confirmé par l'*Encyclopédie*: *Beaucoup de parens ne sont pas plus attentifs à cette partie de l'éducation qu'à toutes les autres. Ils donnent un gouverneur à leurs enfans, moins en vû de leur être utiles, que par bienséance ou par faste. Ils préfèrent celui qui coûte le moins à celui qui mérite le plus; ils bornent ses fonctions à garder le jeune homme à vûe, à l'accompagner quand il sort, à les en débarrasser quand il est dans la maison. Il est sans autorité, puisqu'il est sans considération: est-il étonnant que tant de gouverneurs soient des gens moins que médiocres, & que la plupart des éducations réussissent si mal? On seroit trop heureux si l'on pouvoit ramener les parens que ce reproche peut regarder, à une façon de penser plus raisonnable & plus conforme à leurs vrais intérêts.* DIDEROT, *Encyclopédie*, op. cit., vol. 7, 1757, p. 792.

⁶¹ ACV, P de Mestral I 65/405, p. 21.



«A Highland Piper. Drawn from Nature at Blair. August 21st 1788»
ACV, P de Mestral I 68/535, *Journal de mes voyages*, p. 22.

*Je vous assure mon cher Papa, que je n'ambitionne nullement l'épithète de vieux garçon, quoique je me la sois donnée à moi-même. Mais je crois qu'avant de faire un Choix il faut être arrivé au moins dans l'âge d'Experience & de Reflexion [...].*⁶²

⁶² ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 15 au 15 juin 1788, Édimbourg (Écosse).

Charles-Albert souhaite donc fixer les «règles du jeu» éducatif et garantir l'investissement qu'il réalise. Il paie et veut en conséquence les moyens de maîtriser la formation de ses enfants, de la contrôler et si nécessaire de la corriger. Charles-Albert exerce son suivi de deux manières.

Premièrement, la relation éducative est vécue «par procuration» pendant les deux ans que dure le voyage. Charles-Albert n'ayant pas les moyens d'être physiquement présent aux côtés de ses fils, charge, de manière explicite ou implicite, différentes personnes de lui relater les comportements de ses enfants. Ainsi le gouverneur Lorenz fait figure de représentation de l'autorité paternelle tout en étant le canal par lequel les informations sur les adolescents parviennent au père. Mais de manière plus implicite, l'entourage social ou familial des deux jeunes hommes est également un moyen de renseignement via leur courrier. Nous reviendrons plus en détail sur ces différents acteurs ci-dessous.

Deuxièmement, la correspondance régulière, voire intense, qui est produite de manière hebdomadaire permet de conserver une relation forte entre les parents et leurs enfants. Par ce moyen, les parents guident leurs deux fils, les corrigeant, les encouragent, les exhorte en fonction des informations qui leur parviennent. La correspondance mise côte à côte avec le recueil permet de jauger l'écart entre les exigences parentales et les comportements des enfants en Grande-Bretagne. Ainsi, les parents ont les moyens de procéder à l'analyse de cet écart et de le réduire au maximum afin de guider au mieux leurs enfants dans les chemins qu'ils souhaitent pour eux. Les lettres des deux adolescents ne sont pas produites suite à une volonté personnelle, mais sont plutôt l'expression d'une sévère volonté de contrôle. Elles répondent au besoin des parents de savoir ce que leurs enfants font et d'être informés sur les activités qui occupent leur temps, sur les gens rencontrés, en bref sur leur quotidien. Par exemple, les parents, qui n'ont jamais rencontré la famille d'accueil

Peterson à Wakefield, demandent aux enfants d'en faire le portrait⁶³:

*Voilà le portrait [pas en dessin, mais en mots] que vous nous avez demandé; quoi qu'il ne soit qu'ébauché, il y a cependant de la ressemblance.*⁶⁴

Ils demandent régulièrement aux enfants des comptes rendus de leurs études, comptes rendus qui prennent bien souvent le quart voire le tiers d'une lettre. Henri et Armand livrent à leurs parents les différentes branches qu'ils étudient, ainsi que les thèmes abordés lors des cours. Ils donnent leur avis sur la qualité des enseignants et de leurs enseignements, ainsi que sur leur intérêt à les suivre⁶⁵. Quand, dans ces exposés, une chose déplaît au père, ce dernier n'hésite pas à effectuer les remontrances nécessaires pour corriger la situation. Là encore, nous n'avons pas la lettre des parents, mais les réponses d'Henri sont éloquentes:

Quant aux 3 objets (dans notre lettre du 19 9bre) qui ont fait de la peine à mon cher Pere, j'avoue que nous avons eu tort & nous lui en demandons pardon. À l'égard du premier (d'avoir négligé les Mathematique) mon Pere aura vu par nos lettres, les raisons qui vous ont engagé à ne pas suivre la premiere classe, qui nous aurait rien appris de nouveau, ni la seconde qui se trouve à l'heure de la Philosophie Morale. – Dans le courant du mois prochain (où les jours sont moins courts) nous prendrons un maître de Mathematiques, à la maison – Cela ne sera pas si cher, & je Crois, plus instructif qu'un cours

⁶³ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 29 au 29 mai 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁶⁴ AP, lettre d'Armand à Charles-Albert, 6 juillet 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁶⁵ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 13 au 13 avril 1788, Édimbourg (Écosse).

*public; car l'Etude des Mathematiques doit être faite à tête reposée.*⁶⁶

De plus, les deux adolescents citent régulièrement les auteurs qu'ils lisent et font référence à ceux étudiés en cours:

*J'ai commencé il y a 3 jours à lire de De l'Olme^[67] sur la constitution de l'Angleterre; si je me trompe, vous avez lu ce livre, et en fait grand cas; il est aussi fort estimé dans ce pays.*⁶⁸

*Nous avons lû pendant notre vacance, Armand et moi, le premier Volume de l'Esprit des Loix^[69]; livre qui me paraît admirable & que je compte bien continuer.*⁷⁰

Les progrès réalisés en anglais ne sont pas en reste. Henri écrit à sa mère en passant du français à l'anglais: une façon d'attester des progrès réalisés jusque-là⁷¹.

Si l'avancée des études universitaires fait l'objet d'une surveillance, les cours privés pris en dehors ne sont pas en reste. Pour s'assurer des progrès de ses enfants et vérifier que l'argent qu'ils dépensent pour les cours d'agrément est utilisé à bon escient, Charles-Albert réclame des dessins ou des aquarelles réalisés par ses fils. Ces derniers lui envoient régulièrement des exemplaires, directement à lui ou alors aux amis ou à la famille proche.

⁶⁶ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre du 30 décembre 1787 de Henri à Elisabeth-Sophie, Édimbourg (Écosse).

⁶⁷ LOLME, Jean-Louis de, *Constitution de l'Angleterre*, Amsterdam: E. Van Haarevelt, 1771, 310 p.

⁶⁸ AP, lettre du 19 octobre 1788, d'Armand à Charles-Albert, Édimbourg (Écosse).

⁶⁹ MONTESQUIEUX, Charles de Secondat (baron de), *Défense de l'esprit des loix, a laquelle on a joint quelques éclaircissements*, Genève: Barillot & Fils, 1750, 2 vol. in-4. Il y a eu plusieurs éditions. Il est impossible de déterminer précisément celle en possession d'Henri, tout comme il est impossible de savoir s'il l'a lue en français ou en anglais.

⁷⁰ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 16 mars 1788, Édimbourg (Écosse).

⁷¹ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 27 janvier 1788, Édimbourg (Écosse).

Le Dessein va son train. Je me suis remis a la [p]osse & aux Académies – Armand à la Gouache.⁷²

J'ai fait les portraits de Mad[am]e & M[ademois]elle Peterson en petit; Il sont ressemblants, & je les enverray suivant votre demande à Mad[am]e Grivel, Armand a fait de fort jolis paisages d'après la belle nature des environs de Wakefield; il vous en enverra aussi [...].⁷³

[...] nous vous enverrons quelques Bagatelles en fait de peinture par Signor Angelo, qui compte partir d'ici le 25 de Juillet et être en Suisse au milieu de Septembre.⁷⁴

Angelo part Jeudy prochain; Nous lui donnerons une Lettre & 4 dessins pour vous, mes chers parens [...].⁷⁵

La présentation des comptes tenus trimestriellement et relatant l'état des dépenses, jour après jour, est exigée par le père. Ces comptes constituent un élément important de la correspondance et sont surveillés de près. Ils sont d'ailleurs envoyés avec une régularité presque parfaite et, si un envoi doit tarder, suite à un cas de force majeure, le fils s'en excuse en justifiant son retard. Les enfants, soucieux d'économie, se sentent obligés de justifier leurs dépenses. Si, durant un mois, les deux livres mises à disposition pour l'apprentissage de la gestion de l'argent ont été dépensées, la culpabilité transparaît dans les lettres lorsqu'ils anticipent les remarques que leur père va leur faire :

Je vous envoie ici, mon cher Papa, suivant votre demande, le Compte de ma dépense personnelle depuis trois mois. Je sens que vous trouverez, que je n'ai pas agi avec assez d'Economie, comme je le trouve aussi moi-même; Mais

⁷² *Ibidem.*

⁷³ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 21 juillet 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁷⁴ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 29 juin 1788, Édimbourg (Écosse).

⁷⁵ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 13 juillet 1788, Édimbourg (Écosse).

aussi ces trois premier mois, (& en particulier Notre séjour à Londres) m'ont engagé dans des dépenses extraordinaires, qui ne doivent, et ne peuvent avoir lieu les autres mois de cette année. Vous verrez aussi par Ces Comptes, aussi bien que par ceux de M. Lorenz, Comme tout est cher dans ce bon païs. De plus si nous voulons faire dans les environs de Wakefield, quelques petites courses à Cheval, (ce que M. Peterson nous recommande beaucoup de faire, cela étant la maniere la moins dispendieuse, et la plus agréable de voir le païs, et les beaux Château de la Noblesse des Environs), cela exige toujours aussi quelque petite dépense [...].⁷⁶

Afin d'augmenter encore le contrôle sur les enfants et éviter de se faire flouer, les comptes sont systématiquement doublés par ceux du gouverneur Lorenz. Dès qu'une dépense paraît injustifiée ou que le mode de vie tend à devenir dispendieux, Charles-Albert reprend son fils qui en retour se répand en excuses, explications et justifications⁷⁷.

Par ces différents exemples mis côte à côte, nous constatons que Charles-Albert élabore une méthode qui fait office tant de moyen pédagogique que de système de contrôle. Il planifie l'éducation de ses enfants sur le long terme en prenant à l'avance les dispositions visant ce but, tout en assurant, à court terme, les moyens de garder son autorité envers ses enfants ainsi qu'une emprise prégnante. Les conseils contenus dans les recueils de préceptes, la correspondance et le gouverneur se révèlent donc être les angles du triangle au centre duquel se trouvent les adolescents. Ils délimitent les frontières à l'intérieur desquelles ils peuvent évoluer et garantissent aux parents un contrôle et une surveillance maximale de leurs enfants éloignés du cocon familial.

⁷⁶ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 5 août 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁷⁷ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 27 juillet 1788, Édimbourg (Écosse).

Une relation éducative construite dans la durée

S'il est clair qu'une relation éducative riche et complexe existe entre Charles-Albert et ses enfants, il est intéressant de regarder de plus près sa durée. Jusqu'à quand le père se sent-il responsable de l'éducation de ses enfants ?

Les dates de production des différents écrits de Charles-Albert nous indiquent déjà que la relation éducative ne se borne pas à l'adolescence de ses fils. En effet, Charles-Albert jalonne de manière particulièrement intense leur adolescence par plusieurs écrits produits durant cette période, mais des indices nous laissent penser que cette relation a débuté bien avant le printemps 1787. De plus, de manière plus évidente cette fois, elle ne se termine pas en 1789 dès le retour de voyage des deux jeunes hommes. Même une fois pleinement entrés dans l'âge adulte, les enfants font l'objet de conseils contenus dans un recueil. Le tableau ci-dessous donne un rapide aperçu des écrits produits en fonction de l'âge d'Henri et Armand.

Répartition temporelle des écrits didactiques de Charles-Albert de Mestral

Âge des enfants	Année de rédaction	Intitulé
Henri 7 ans	Avril 1777 ⁷⁸	Carolus Albertus Mistralis ad Filium Suum Carissimum Henricum
Henri 17 ans	Printemps 1787	Quelques avis utiles et importants pour mes chers fils - de la part de leur meilleur ami
Armand 15 ans		
Henri 17 ans	Avant le départ pour la Grande-Bretagne	De la santé et de sa conservation
Armand 15 ans		
Henri 17 ans	Fin du XVIII ^e	Du savoir vivre
Armand 15 ans		
Henri 20 ans	Probablement 1790	Du choix d'une vocation
Armand 18 ans		
Henri 38 ans	Mars 1808	Vues générales sur notre famille
Armand 36 ans		

⁷⁸ Aucune date ne se trouve sur la petite lettre envoyée par Charles-Albert à Henri. Néanmoins il y est noté : [...] je te raconterai de mon côté ce que j'aurai vù de beau au *Revues des Gardes Françoises et Suisses qui se passeront dans huit ou dix jours devant le Roi de France [Louis XVI] et l'Empereur d'Allemagne [Joseph II d'Autriche]* qui est venu depuis quelques jours lui faire une visite. ACV, P de Mestral I 65/160. Joseph II s'est rendu à Versailles le 19 avril 1777 et séjourne en France jusqu'au 30 mai de la même année. Il est donc plus que probable que Charles-Albert ait écrit fin avril 1777 à son fils.

Charles-Albert, alors que son fils a sept ans, correspond déjà avec lui tandis qu'il se trouve en France. La réponse qu'il lui envoie indique que, déjà, Henri rédige des lettres à l'intention de sa parenté :

Tu as écrit après notre départ à Mlle Elisabeth que ta maman chantoit [...].⁷⁹

De plus, Charles-Albert correspond en parallèle avec le précepteur de l'époque, Monsieur Schwab, qui lui rapporte des nouvelles qui réjouissent le père :

[...] de même que les bonnes relations que notre bon ami M. Schwab me donne de vous, m'encouragent à vous faire tous les petits plaisirs qui dépendront de moi.⁸⁰

À l'autre extrême temporel mentionné dans le tableau, Charles-Albert, alors que ses enfants ont trente-huit et trente-six ans, leur rédige un dernier recueil, pensant aux années futures qui n'existeront bientôt plus pour lui mais qui seront le temps durant lequel ses enfants vont devoir

⁷⁹ ACV, P de Mestral I 65/160.

⁸⁰ *Ibidem*.

remplir, pour leurs propres enfants, le rôle qu'il a joué pour eux. Dépositaires de leur culture et de leurs biens patrimoniaux, à eux désormais d'assurer la prospérité familiale.

« Qu'y a-t-il de plus naturel à l'homme, et surtout à l'homme agé, ce Père de famille, que de porter ses vues dans l'avenir; dans cet avenir temporel qui n'existera plus pour lui, mais dont il ne peut se détacher s'il laisse après lui des enfans chérirs dans le cœur desquels il vivra encore lorsqu'il sera mort pour le reste du monde; et pour la prospérité desquels ainsi que pour celle de leurs descendans, il ne cesse d'adresser des vœux ardens au Tout-Puissant, dans la dernière période de sa vie, afin qu'il daigne dans Sa bonté, les combler ainsi que toute leur race a perpétuité, de Ses bénédictons les plus précieuses temporelles et spirituelles? »⁸¹

Au moment de la rédaction de ces lignes, Charles-Albert a soixante-sept ans. Il a au moins six petits-enfants dont trois sont des garçons. Il a bien conscience de la portée des lignes qu'il est en train de rédiger et, sans nul doute, il pense les destiner autant à ses deux fils qu'à leur descendance. Il décède presque jour pour jour une année plus tard. Ce sera le véritable point final de la relation éducative qu'il aura entretenue avec ses enfants pendant au moins trente-deux ans.

Les enfants face à leurs parents

Charles-Albert s'est considérablement investi dans l'éducation de ses enfants. Il s'est appliqué à les conduire et à les façonner au plus près de ce qu'il jugeait le mieux pour eux. Mais cela ne nous dit rien sur la manière dont, en retour, ses deux fils adhèrent au projet parental. Comment les enfants réagissent-ils à l'éducation que leur père se propose de leur donner?

La conservation archivistique des recueils éducatifs est un signe important de leur valeur aux yeux des enfants. Une fois ces conseils prodigués et assimilés, pourquoi garder ces écrits? La conservation se justifie par la somme des leçons de morale et de conseils pratiques contenus dans les recueils. Non seulement ces cahiers peuvent être consultés à nouveau au cours de la vie d'Henri et Armand, comme le père le leur avait suggéré pour le voyage, mais, en plus, ils peuvent servir à la postérité. Ils sont les témoins d'une culture familiale qui, des générations plus tard, pourra être vue comme les valeurs pensées et voulues par les ancêtres de la famille pour la famille. En conservant ces cahiers, Henri et Armand indiquent déjà qu'ils leur octroient une valeur suffisante, les jugeant dignes de conservation.

Mais ce n'est pas le seul indice que nous possédions. À plusieurs endroits dans la correspondance, nous retrouvons des passages qui indiquent qu'au moins au travers de leurs dires, les enfants cherchent à correspondre à l'image que leurs parents attendent d'eux.

Charles-Albert avait demandé à ses enfants de bien réfléchir à la vocation qu'ils souhaitaient embrasser le moment venu. Henri répond quelque temps plus tard, montrant par là qu'il a suivi les conseils de son père:

« Je vais donc vous dire franchement les idées que j'ai sur le choix d'une vocation; & ce que mon Penchant naturel & mon raisonnement m'ont représenté comme devant me convenir le mieux [...]. »⁸²

Les enfants cherchent également à faire en sorte que leurs parents ne regrettent pas l'investissement qu'ils consentent pour parfaire leur éducation à l'étranger. Henri dans ses lettres démontre, avec une maturité dont on ne sait pas si elle est spontanée ou dictée par l'approbation qu'il souhaite

⁸¹ ACV, P de Mestral I 65/437, p. 1.

⁸² ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 23 novembre 1788, Édimbourg (Écosse).

obtenir de son père, qu'il est conscient des enjeux liés au séjour en Angleterre:

« Je vais en attendant m'appliquer autant que possible a mes Etudes ici; Quelque etat que l'on doive embrasser, l'on ne peut trop travailler a devenir Homme de merite, & homme instruit.⁸³

Nous nous séparons de vous pour devenir meilleurs, et plus éclairés, et nous reviendrons dans vos bras plus dignes de votre tendresse indulgente.⁸⁴

Nous sommes infiniment obligé à mon cher Papa, de la somme considerable, qu'il veut bien nous accorder pour notre tournée dans les Highlands; Nous tacherons, non seulement d'en tirer du plaisir, mais surtout de l'utilité, car je crois impossible qu'on puisse porter aucun jugement un peu sûr, sur le caractere d'une nation, si l'on reste Cloué dans une Capitale, où les manières & les mœurs sont ordinairement les mêmes que dans les autres Grandes villes.⁸⁵

Je ne m'opposerai jamais a aucune chose qui puisse augmenter mes Connaissances [...]. »⁸⁶

À plusieurs reprises, les enfants promettent de se conduire suivant les principes de vertu qui leur ont été transmis. Ils montrent à leurs parents qu'ils sont conscients de leur être redevables de la situation privilégiée dans laquelle ils se trouvent. Ils le font avec une déférence et une soumission qui en disent long sur la relation d'autorité qui perdure entre le père et eux:

« J'ose hardiment vous promettre, mes chers parens, que je me conduirai toujours suivant les principes de vertu que vous

⁸³ *Ibidem.*

⁸⁴ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri et Armand à leurs parents, 30 avril 1787, Orbe (Suisse).

⁸⁵ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 29 au 29 juin 1788, Édimbourg (Écosse).

⁸⁶ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 23 novembre 1788, Édimbourg (Écosse).

avés daigné me donner; C'est le seul moyen que j'aye a present de reconnaître en quelque sorte vos bontés pour moi. »⁸⁷

« [...] Je conviens sans doute avec vous mes chers parens, que le moins est le mieux; car on perd sans doute un peu de tems: Et je sens toujours plus combien je vous ai d'obligation de me donner l'occasion de le mettre à profit. Nous irons peut-être encore à un bal cet hyver, mais surement pas a plus.⁸⁸

Vous savés tout ce que je fais pour votre bonheur. »⁸⁹

Face aux dangers de l'alcool tant décriés par le père dans son recueil, les enfants n'ont de cesse de le rassurer sur le fait qu'ils suivent de près les principes paternels et qu'ils se tiennent à l'écart de la boisson et de ses excès⁹⁰. Probablement après une remontrance paternelle, les enfants cherchent à correspondre au profil donné par le père et refusent une vie sociale trop soutenue pendant les périodes d'études afin de s'y consacrer pleinement⁹¹. Finalement, Henri confirme le rôle exemplaire que son père joue pour lui, à quel point il souhaite lui ressembler et suivre ses pas:

« [...] le Desir de vous imiter mon cher pere, le desir de suivre la même carriere que vous; l'envie de me distinguer, peut-être... celle de me faire connaître... M'ont donné du penchant pour un Etat dans le quel je vois qu'un homme d'honneur est toujours respecté. »⁹²

⁸⁷ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri et Armand à leurs parents, 30 avril 1787, Orbe (Suisse).

⁸⁸ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 2-3 mars 1788, Édimbourg (Écosse).

⁸⁹ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 18 janvier 1789, Édimbourg (Écosse).

⁹⁰ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 21 juillet 1787, Wakefield (Grande-Bretagne).

⁹¹ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Elisabeth-Sophie, 21 décembre 1788, Édimbourg (Écosse).

⁹² ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri à Charles-Albert, 23 novembre 1788, Édimbourg (Écosse).

Une obéissance comme devoir

Face à un père omniprésent dans leur vie, les enfants, nous l'avons vu, se comportent avec modestie et soumission. Dans toutes les lettres produites, ils domptent leurs humeurs et s'autocensurent en fonction des attentes parentales, faisant ainsi parfaitement écho à ce que dit Du Puy La Chapelle, auteur présent dans la bibliothèque de Charles-Albert:

*«Il faut tourner le cœur d'un enfant de manière qu'il n'ait d'autre volonté que celle de ses guides.»*⁹³

C'est ainsi qu'aucune menace coercitive n'est proférée par Charles-Albert. Les enfants entrent dans le moule fabriqué par leur père tout en lui témoignant une grande déférence et en le remerciant régulièrement de son «amitié»:

Armand: «*Mais si nous profitons des moyens d'instruction que vous nous offrez par les sacrifices que vous faites dans ce moment pour notre bien, si nous ne vous donnons que des sujets de contentement dans notre conduite, et qu'enfin nous revenions dignes de vous et dignes de Votre amitié, dont nous ne méritons pas encor toute l'étendue, j'espère que vous ne regretterez pas ce que vous faites pour nous quoique contraire au sentiment de votre tendresse.*»⁹⁴

Henri: «*J'ose hardiment vous promettre, mes chers parents, que je me conduirai toujours suivant les principes de vertu que vous avés daigné me donner; C'est le seul moyen que j'aye apreset de reconnaître en quelque sorte vos bonté pour moi.*»⁹⁵

Respect et amour d'un côté, liés à la crainte et à la soumission qui doivent devenir une habitude sont les ingrédients de l'éducation de Charles-Albert.

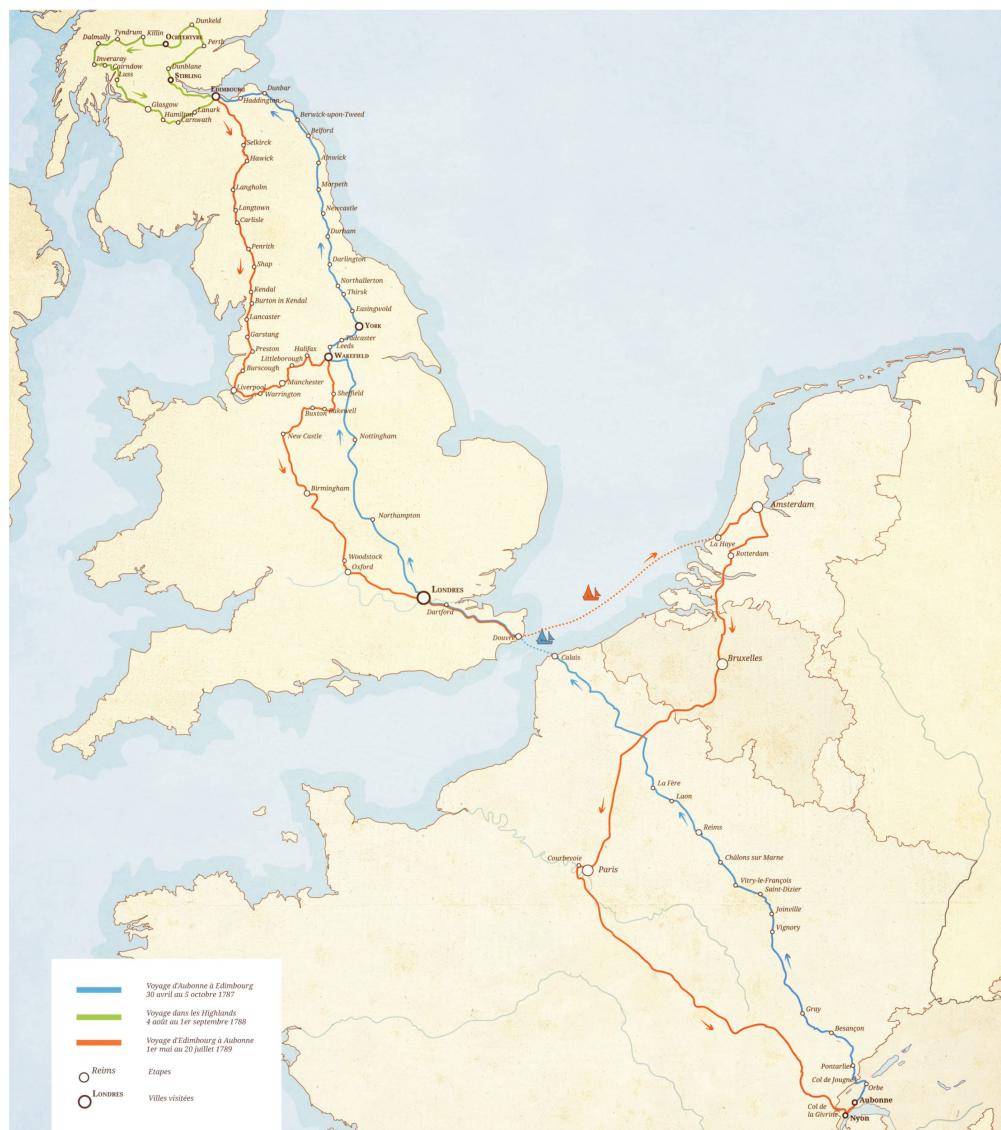
Nous avons vu que tant Charles-Albert que son épouse, dans leur sphère de compétences, étaient présents dans l'éducation de leurs deux fils. Charles-Albert s'investit dans l'éducation de ses enfants et, même s'il délègue une partie de son autorité paternelle, il ne l'abandonne en aucun cas. Au contraire, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour pouvoir cultiver une relation éducative et garder une emprise forte sur ses enfants, notamment au moyen de son recueil de préceptes qui fait office de contrat et de programme éducatif. L'entretien et le suivi de la relation éducative est également pensé et rendu possible grâce au regard de personnes tierces gravitant dans l'environnement des adolescents et à la correspondance. Finalement, nous avons pu constater le côté ambivalent que possède Charles-Albert dans sa fonction d'éducateur qui dure au-delà de l'adolescence, tiraillé entre les idées contemporaines de son temps et sa culture familiale traditionnelle. Ainsi, il tend vers une écoute active des aspirations propres à ses enfants tout en ne leur laissant en définitive qu'une marge de décision conditionnée par ses attentes de père afin de rendre ses enfants dignes d'être «des hommes de mérite».

Simon Lagger
Route de Trélex 8
1272 Genolier

⁹³ DU PUY LA CHAPELLE, *Instructions d'un père à son fils sur la manière de se conduire dans le monde*, [s.l.], 1730, p. 467.

⁹⁴ ACV, P de Mestral I 68/250, lettre de Henri et Armand à leurs parents, 30 avril 1787, Orbe (Suisse).

⁹⁵ *Ibidem*.



Itinéraire du voyage d'étude : 3 702 km entre le 30 avril 1787 et 20 juillet 1789

Sources : Réalisation Pierre-Abraham Rochat (PAB Design), 2012.

Bibliographie sélective

Manuscrits

MESTRAL, Charles-Albert de, *Quelques avis utiles et importants pour mes chers fils - de la part de leur meilleur ami*, 1787, 73 p. Livre de préceptes de Charles Albert de Mestral, Conseils aux fils. ACV P de Mestral I 65/405.

MESTRAL, Henri-George de, *Correspondance*, 1787-1800. Correspondance entre Henri-George et Charles-Albert de Mestral: ACV P de Mestral I 68/250, 120 lettres, 1787-1800.

MESTRAL, Henri-George de, *Récit biographique, mars 1810*. Hommage posthume rendu par Henri-George de Mestral à son père Charles-Albert: ACV P de Mestral I 68/567.

MESTRAL, Charles-Albert de, *Du choix d'une vocation*, 1790. Ecrit personnel sur la réflexion à avoir pour le choix d'un métier: ACV P de Mestral I 65/409.

MESTRAL, Charles-Albert de, *Du savoir vivre. De la santé et de sa conservation*, [S.d, fin du XVIII^e siècle]. Ecrits personnels que Charles-Albert adresse à ses fils: ACV P de Mestral I 65/421.

MESTRAL, Charles-Albert de, *Vues générales sur notre famille*, 1808. Ecrit personnel contenant les considérations de Charles-Albert sur l'histoire et la vision qu'il a de sa famille: ACV P de Mestral I 65/437.

Ouvrages généraux

BARDET, Jean-Pierre, LUC, Jean-Noël, ROBIN-ROMERO, Isabelle, ROLLET, Catherine, (dir.), *Lorsque l'enfant grandit : entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003, 983 p.

BECCHI, Egle, JULIA, Dominique. (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, Roma, Laterza, 1996¹; Paris: Seuil, 1998, 2 vol.

DELUMEAU, Jean et alii (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990¹, 2000², 535 p.

DE VIGUERIE, Jean, *L'institution des enfants, l'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1978, 330 p.

JELMINI, Jean-Pierre, *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime: plaidoyer pour une étude des mentalités à partir des écrits personnels*, Hauterive, G. Attinger, 1994, 187 p.

JELMINI, Jean-Pierre et alii, (éd.), *La correspondance familiale en Suisse Romande au XVIII^e et XIX^e siècle, affectivité, sociabilité, réseaux*, Actes du Colloque de Neuchâtel, 27 mai 2005, Neuchâtel, Alphil, 2006, 397 p.

LEVI, Giovanni, SCHMITT, Jean-Claude (dir.), *Histoire des jeunes en Occident. 1. De l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, Ed. du Seuil, 1996, 376 p.

MOTLEY, Mark Edward, *Becoming a French Aristocrat. The Education of the Court Nobility 1580-1715*, Columbia; Princetown, University Press of California, 241 p.

Articles

BANDELIER, André, «Echanges épistolaires et précepto-rat des Lumières», in *Documents pour l'histoire du français Langue étrangère ou seconde*, n° 29, décembre 2002, pp. 145-173.

CASPARD, Pierre, «Education et progrès. Ce que disent les écrits personnels», in *Musée neuchâtelois*, octobre 1996, pp. 273-289.

CASPARD, Pierre, «Singulières ou communes? Les valeurs éducatives révélées par les correspondances entre enfants et parents: Suisse Romande et France, 1760-1830» in, JELMINI, Jean-Pierre *et alii*, (éd.), *La correspondance familiale en Suisse Romande au XVIII^e et XIX^e siècle, affectivité, sociabilité, réseaux*, Actes du Colloque de Neuchâtel, 27 au 27 mai 2005, Neuchâtel, Alphil, 2006, pp. 31-53.

FOISIL, Madeleine, «En son for privé» in DELUMEAU, Jean *et alii* (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000, pp. 193-218.

FOISIL, Madeleine, «L'écriture du for privé», in ARIÈS, Philippe, DUBY, Georges, *Histoire de la vie privée, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Ed. du Seuil, tome III, pp. 331-369.

GRASSI, Marie-Claire, «Un révélateur de l'éducation au XVII^e siècle: expression de la vie affective et correspondance intimes», in MILZA, Pierre (dir.), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Société d'histoire moderne, tome XXVIII, janvier-mars 1981, pp. 174-184.

GRANDIÈRE, Marcel, «Regard sur l'enfant au siècle des Lumières», in *Education et pédagogie au siècle des Lumières, Actes du Colloque de L'institut des sciences de l'éducation 1983*, Angers, Presses de l'Université catholique de l'Ouest, 1985, pp. 29-48.

JULIA, Dominique, «L'enfance aux début de l'époque moderne», in BECCHI, Egle, JULIA, Dominique. (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, Roma: Laterza, 1996¹; Paris, Seuil, 1998, vol. 1, pp. 337-338.

JULIA, Dominique, «Bernard de Bonnard, gouverneur des princes d'Orléans et son Journal d'éducation, (1778-1782)», *Mélanges de l'Ecole française de Rome Italie et Méditerranée*, t. 109, 1997/1, p. 383-464.

MARCHAND, Philippe, «Un père et ses enfants au XVIII^e siècle. Lettres, 1768-1787, de Jean-Baptiste Carpentier (1731-1788)», in *Lias*, 23, 1996, pp. 99-163.

MARCHAND, Philippe, «Vos importunités, mon fils, m'ennuient: un père et ses enfants au XVIII^e siècle», in BARDET, Jean-Pierre, LUC, Jean-Noël, ROBINO-ROMERO Isabelle et ROLLET Catherine (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, pp. 437-455.

SONNET, Martine, «Les leçons paternelles» in DELUMEAU, Jean *et alii* (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000, pp. 269-288.

WAGNER, Anne-Catherine, «La place du voyage dans la formation des élites», in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°170, 2007, Paris, Le Seuil, pp. 58-65.